

BILAN DE COMPETENCES

Le programme de formation

I. CONTACT

Hélène



Plassoux 06 81 33 60 27



h.plassoux@idjinov.fr

II. OBJECTIFS VISÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Le bilan de compétences permet de définir vos aspirations profondes, faire le point sur vos compétences professionnelles, votre système de valeurs, vos contraintes, vos aptitudes, vos motivations intrinsèques et centres d'intérêts. Il permet de révéler votre potentiel et de définir ou consolider un projet professionnel qui a du sens pour vous. C'est une projection positive vers un avenir professionnel qui permet de développer votre capacité à prendre des décisions pour votre carrière, pour améliorer votre niveau de satisfaction au travail et/ou de sécuriser votre parcours professionnel. C'est un processus structuré qui s'accompagne d'un plan d'actions permettant de mettre en œuvre votre nouvelle histoire de carrière professionnelle.

Les objectifs généraux du bilan de compétences sont les suivants :

- Mieux se connaître sur le plan professionnel
- Explorer et valoriser ses compétences personnelles et professionnelles
- Définir ou clarifier un projet professionnel ou un projet de formation
- Utiliser ses atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Évaluer la faisabilité de son projet professionnel
- Initier une dynamique d'actions pour la mise en œuvre du plan d'action.

Le bilan de compétences est encadré juridiquement par le code du travail.

III. PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne active souhaitant évoluer dans sa carrière et/ou explorer un projet professionnel peut bénéficier d'un bilan de compétences. Cela inclut les personnes en recherche d'emploi, les salarié.e.s, et les chef.fe.s d'entreprise.

Il n'y a pas de pré-requis pour effectuer un bilan de compétences.

Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Ce point est abordé lors de l'entretien préalable pour nous adapter à votre situation.

IV. DURÉE ET RYTHME

La durée est de 18 heures en face à face, avec des séances de 2 heures, sur une période d'environ 3 mois. Le temps de travail personnel alterné entre les séances individuelles est estimé à 6 heures. Le planning prévisionnel des séances est défini avant le démarrage de l'action.

V. TARIF ET FINANCEMENT

Le forfait pour 18h00 de face à face est de 1950 € net de taxe.

Il existe différentes façons de financer un bilan de compétences :

- Auto-financement : possibilité de régler en 3 fois sans frais
- Employeur via le plan de développement de compétences de l'entreprise, dans ce cas le tarif forfaitaire est de 2950 € net de taxe
- Compte Personnel de Formation
- OPCO
- France Travail
- ANFH
- FAF

VI. MODALITÉ D'ACCÈS

Pour vous inscrire, vous pouvez nous joindre aux coordonnées indiquées sur ce programme ou via notre site www.idjinov.fr.

Un rendez-vous gratuit pour analyser votre demande est systématiquement programmé avant que vous ne vous engagiez.

Selon les modalités de financement, il faut compter **entre 15 jours et un mois** entre votre demande et le démarrage de la prestation.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin d'étudier ensemble les modalités d'adaptation : h.plassoux@idjinov.fr.

VII. LIEU ET MODALITÉS TECHNIQUES

Le bilan de compétences peut se réaliser à distance, en présentiel ou de manière hybride. Les ressources, les productions et les exercices réalisés durant le parcours sont documentés et mis à disposition sur l'outil collaboratif numérique Klaxoon, accessible depuis tout type de terminal (mobile, tablette, ordinateur). L'outil Klaxoon est présenté au démarrage de la prestation. Des tutoriels d'utilisation de Klaxoon et/ou de Zoom sont mis à disposition.

En présentiel : les rendez-vous ont lieu dans un espace vous garantissant la confidentialité, la discrétion (art L 6313-4 du code du travail) et accessible aux personnes à mobilité réduite.

A distance : les rendez-vous ont lieu dans une salle virtuelle zoom. Les bénéficiaires devront disposer d'un poste de travail informatique, isolé au calme et être équipé d'une webcam et d'un micro ainsi que d'une bonne connexion internet.

Une assistance technique est assurée par la même personne qui réalise le bilan de compétences. Cette assistance se fait par mail ou via WhatsApp en fonction des préférences de la personne accompagnée.

VIII. LE DÉROULEMENT ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La prestation se déroule selon **3 phases réglementaires** : la phase préliminaire, la phase d'investigation et la phase de conclusion. Elle comprend également un entretien préalable et un entretien à 6 mois.

A. Entretien préalable gratuit

Objectifs	Moyens pédagogiques et outils
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Initier l'analyse de votre demande <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Vérifier que votre demande correspond à un bilan de compétences et vous réorienter si nécessaire (coaching professionnel, CEP, psychologue, formation, conseil etc...) ⇒ Vérifier votre consentement et votre volonté à vous engager dans la démarche <input type="checkbox"/> Appréhender vos objectifs et vos besoins spécifiques Présenter le programme et les moyens pédagogiques <input type="checkbox"/> Définir le planning prévisionnel des rendez-vous et les modalités de déroulement <input type="checkbox"/> Remettre le questionnaire d'entrée 	<p>Entretien individuel</p> <p>Programme du bilan de compétences</p>

B. Phase 1: préliminaire

Objectifs	Moyens pédagogiques et outils
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyser votre demande <input type="checkbox"/> Formaliser les objectifs de votre bilan de compétences <input type="checkbox"/> Analyser la carrière professionnelle et les étapes clés de votre parcours <input type="checkbox"/> Prendre en main l'outil collaboratif Klaxoon <input type="checkbox"/> Personnaliser le parcours du bilan de compétences <input type="checkbox"/> Présenter le modèle process communication® 	<p>Entretiens individuels</p> <p>Questionnement systémique</p> <p>Pensée visuelle (dessin, cartes, images projective)</p> <p>Plateforme Klaxoon</p>

C. Phase 2 : Investigation

Objectifs	Moyens pédagogiques et outils
<p>Explorer l'histoire de votre carrière professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Identifier vos compétences, vos ressources, vos habilités vos talents et vos valeurs ❑ Identifier les caractéristiques de votre personnalité, vos modes de communication, vos comportements professionnels, vos environnements de travail préférés, vos besoins psychologiques et vos comportements sous stress avec le model pcm® (Process Communication model) ❑ Identifier vos potentialités, vos aspirations et vos motivations professionnelles <p>Construire un projet pour mettre en œuvre une autre histoire de carrière professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Définir un ou des projets professionnels ❑ Analyser la faisabilité et la pertinence de votre projet en tenant compte des contraintes personnelles des contextes économiques, sectoriels ou géographiques ❑ Réaliser des enquêtes et des entretiens auprès de professionnels des activités ciblées ❑ Élaborer une stratégie pour le mettre en œuvre et rechercher les informations nécessaires à votre réussite ❑ Identifier les personnes et les ressources permettant de soutenir vos actions 	<p>Entretiens individuels</p> <p>Questionnaire process communication model PCM® de KCF</p> <p>Plateforme Klaxoon</p> <p>Pratiques narratives</p> <p>Manuel auto-biographique MHD¹</p> <p>Pensée visuelle (dessin, photolangage), jeu des métiers</p> <p>Conversations avec ChatGPT</p> <p>Test RIASEC</p> <p>Enquêtes et entretiens métier avec appui à la mise en relation</p> <p>Données, ressources et documentation sur les métiers, secteurs, formation mis à disposition par idjinov</p> <p>Appui à la mise en relation à disposition du réseau social professionnel d'idjinov (LinkedIn et Instagram)</p>

¹ « Mon histoire de carrière » de Mark L.Savickas et Paul J.Hartung est un cahier d'exercices permettant de réaliser l'auto-biographie de son histoire de vie, d'ajouter du sens à ses projets et de faire des choix de carrière

D. Phase 3: Conclusion

Objectifs	Méthodes pédagogiques et outils
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Construire son plan d'actions à court, moyen et long terme pour concrétiser son projet et envisager une ou plusieurs alternatives <input type="checkbox"/> Co-rédiger un document de synthèse reprenant les circonstances, les objectifs, les acquis et savoirs et le plan d'actions <input type="checkbox"/> Remise du document de synthèse commenté <input type="checkbox"/> Évaluer votre satisfaction à chaud de la prestation <input type="checkbox"/> Remise des documents obligatoires : certificat de réalisation, autorisation de conservation des documents le cas échéant, notice RGPD <input type="checkbox"/> Prendre date pour le rendez-vous de bilan à 6 mois 	<p>Entretiens individuels</p> <p>Plateforme Klaxoon</p> <p>Document de synthèse</p> <p>Questionnaire d'évaluation à chaud</p>

E. Bilan à 6 mois

Un entretien de suivi est programmé dans les 6 mois avec le bénéficiaire pour faire un bilan de situation au regard du plan d'actions envisagé.

IX. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Émargement des rendez-vous
- Auto-positionnement à mi-parcours.
- Co-rédaction du document de synthèse
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Certificat de réalisation
- Entretien de suivi lors du bilan à 6 mois

X. DÉONTOLOGIE

La prestation de bilan de compétences garantit le respect d'une déontologie défini par le code du travail (L6313-4)

- *Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié et ne peut excéder une durée de 24 heures*
- *Toutes les informations demandées au bénéficiaire pendant le bilan de compétences présentent un lien direct avec l'objet du bilan.*
- *La personne ayant bénéficié du bilan est la seule destinataire des résultats détaillés et de la synthèse, ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.*
- *Les documents élaborés sont détruits par nos soins, sauf ceux fondée sur la nécessité de suivi de la situation du bénéficiaire qui dans ce cas doit nous en faire la demande*
- *Le personnel chargé de la réalisation du bilan est soumis au secret professionnel en ce qui concerne les informations qu'il détient à ce titre.*
- *Nos bilans de compétences ne sont réalisés qu'après la conclusion d'une convention tripartite lorsque le bilan de compétences est demandé par l'employeur*
- *Les méthodes et les techniques utilisées sont fiables et reconnues*